



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 janvier 2022.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien (a quitté la salle pour le point 2022-01-10), Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre et Mme DROUIN Patricia, Adjoints.
Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie (a quitté la salle pour le point 2022-01-10), M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire (a quitté la salle pour le point 2022-01-10), M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. BIRÉ Michel ayant donné procuration à Mme ROUHAUD Christelle, M. GUYONNET Philippe a donné procuration à M. VERGNAUD Benjamin, Mme QUINIOU Manon a donné procuration à Mme LÉGERON Ghislaine et M. GERBAUD Stéphane a donné procuration à M. FOURAGE Hugues.

Secrétaire

M. BOUILLAUD Stéphane.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR :

2022-01-01 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le M. le Maire par délégation.

2022-01-02 Patrimoine communal - Desserte ENEDIS - AY158 et 246 - Mise à disposition et constitution de servitude

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** ENEDIS à réaliser les travaux portant sur l'établissement à demeure, par constitution de servitudes de passage et d'implantation concédées à titre gratuit, d'une canalisation souterraine pour une ligne électrique sur une longueur totale d'environ 5 mètres ainsi que ses

accessoires, sur les parcelles communales cadastrées section AY n° 158 et 246, pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, conformément à la convention ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS, étant précisé que les éventuels frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité.

2022-01-03 Musée de Fontenay-le-Comte - Hébergement de données sur le serveur du Conseil départemental de la Vendée – Autorisation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe d'utilisation du serveur logiciel « Flora Musées » mis à disposition par le Conseil départemental de la Vendée afin de créer un inventaire et un historique des objets du Musée de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** les termes de la convention autorisant l'hébergement de données sur le serveur du Département relatives aux collections du musée du Bénéficiaire sur le serveur du Département par l'intermédiaire du logiciel « Flora Musées » ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil départemental de la Vendée et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2022-01-04 Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2022 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint d'animation pal 2 ^{ème} classe - TC		1
Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe – TNC - 25 heures		1
Adjoint territorial d'animation – TC	1	
Adjoint technique territorial – TNC – 25 heures	1	
TOTAL	2	2

Adopté à l'unanimité.

2022-01-05 Exercice 2022 - Garantie d'emprunt - Soliha Pays de la Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **MAINTIEN** sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 186 399,00 euros souscrit initialement par SOLIHA Vendée, et transféré à SOLIHA Pays de la Loire, nouvel emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 111063 constitué d'une ligne du Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération. -**DIT QUE** les autres dispositions restent inchangées.

Adopté à l'unanimité.

2022-01-06 Exercice 2022 - Site patrimonial remarquable - Attribution de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
M. Benoit VAY	01/12/2021	16 rue du Bédouard	Façade, Menuiseries et Toiture	41 249,82 € TTC	4 000 €
M. Tanguy DIAMPAKA NDONGUY	23/12/2021	20 Petite Rue	Menuiseries et Toiture	28 709,82 € TTC	2 000 €

Adopté à l'unanimité.

2022-01-07 Exercice 2022 - Règlement d'Attribution de subventions aux associations – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement d'attribution des subventions municipales aux associations applicable pour toutes les subventions attribuées à compter de l'exercice 2022 ; **-DIT QUE** ce règlement sera annexé à toute demande de dossier de subvention ; **-DIT QUE** le présent règlement fera l'objet d'un réexamen au terme de l'exercice 2022, en vu de préparer les subventions pour 2023.

Adopté à la majorité : 7 votes Contre (Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), Mme SÉGUY, Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY) et 2 absentions (M. BERTIN et Mme VERHAEGHE-GRILLO).

2022-01-08 Exercice 2022 - Attribution de subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément aux montants inscrits dans le tableau ci-dessous ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité : 9 abstentions (Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), Mme SÉGUY, Mme ROUSSILLON, M. METAY, M. BERTIN et Mme VERHAEGHE-GRILLO) :

BUDGET 2022 - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Article (1)	SERVICE	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant et nature subvention	
			sur projets	fonctionnement
6574	ANIMATION	FONTENAY ACTION ASSOCIATION DES COMMERCANTS		2 500,00
6574	ANIMATION	HALLES DE FONTENAY ASSOCIATION		2 000,00
6574	ANIMATION	COMITE DES MISS DU SUD VENDEE		1 250,00
6574	ANIMATION	COMITE DES FETES DE BIENNALE		15 000,00
6574	ANIMATION	COMITE DE JUMELAGE FONTENAY CREVILLENT - MOROS Y CRISTIANOS		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER CENTRE ST MEDARD - FONTAINES		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER COMMERCE - L'ORBRIE - BOURNEAU		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER GARE MOULINS CHARZAIS		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER LA SABLIERE - LE PARADIS - ST MICHEL		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER LE PUIITS ST MARTIN - AUZAY - LONGEVES		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER LES LOGES ST MARTIN DOIX		765,00
6574	ANIMATION	QUARTIER PORTE ST MICHEL - SERIGNE - PISSOTTE		765,00
6574	DG	COMITE DES OEUVRES SOCIALES		46 730,00
6574	CULTURE	AMICALE LAIQUE		1 000,00
6574	CULTURE	ARMULETE	5 000,00	
6574	CULTURE	LES AMIS DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE LA PAROISSE SAINT- HILAIRE DE FONTENAY		1 000,00
6574	CULTURE	LES ARTISANS REVEURS	3 000,00	
6574	CULTURE	ATELIER THEATRE DE LA LORGNETTE		1 500,00
6574	CULTURE	CHAMADE		800,00
6574	CULTURE	CHORALE CANTABILE FONTENAY		1 300,00
6574	CULTURE	COMPAGNIE DU NOYAU		3 400,00
6574	CULTURE	DACTRAD		750,00
6574	CULTURE	ART 39 ASSOCIATION		1 600,00
6574	CULTURE	COWS LICK - Cie GIANNI JOSEPH	3 000,00	
6574	CULTURE	SWEET TRACTEUR - JEROME AUBINEAU	3 000,00	

Article (1)	SERVICE	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant et nature subvention	
			sur projets	fonctionnement
6574	CULTURE	KINOZOOM	5 000,00	
6574	CULTURE	ORCHESTRE D'HARMONIE DE FONTENAY		2 500,00
6574	CULTURE	SOCIETE VENDEENNE DES ARTS (SVA)		1 900,00
6574	JEUNESSE	ASBA BEL AIR LYCEE BEL AIR		160,00
6574	JEUNESSE	FOYER SOCIO EDUCATIF F.RABELAIS		565,00
6574	JEUNESSE	FOYER SOCIO EDUCATIF ST JOSEPH		425,00
6574	JUMELAGE	JUMELAGE GAOUA	1 000,00	4 500,00
6574	SCOLAIRE	APE BOURON-MASSE		100,00
6574	SCOLAIRE	APE LES CORDELIERS		100,00
6574	SCOLAIRE	APEL STE TRINITE		100,00
6574	SCOLAIRE	OCE ECOLE ELEMENTAIRE BOURON MASSE		2 352,00
6574	SCOLAIRE	OCE VENDEE MATERNELLE BOURON MASSE		588,00
6574	SCOLAIRE	OCE ECOLE PRIMAIRE LES CORDELIERS		1 722,00
6574	SCOLAIRE	OCE ECOLE PRIMAIRE FLORENCE ARTHAUD		2 856,00
6574	SCOLAIRE	OCE VENDEE ELEMENTAIRE JACOBINS		2 058,00
6574	SCOLAIRE	OCE VENDEE MATERNELLE LES JACOBINS		609,00
6574	SCOLAIRE	OCE ECOLE PRIMAIRE RENE JAULIN		2 331,00
6574	SCOLAIRE	OGEC SAINTE TRINITE		32 999,00
6574	SOCIAL	AMIS DE LA PRISON		450,00
6574	SOCIAL	ARC EN CIEL		350,00
6574	SOCIAL	CIDFF 85		500,00
6574	SOCIAL	CROIX ROUGE FRANCAISE COMITE DE FONTENAY LE COMTE		300,00
6574	SOCIAL	EPICERIE SOLIDAIRE		30 000,00
6574	SOCIAL	EVEA OPPELIA LA METAIRIE		1 000,00
6574	SOCIAL	FOL action LIRE ET FAIRE LIRE - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT		300,00
6574	SOCIAL	ODDAS		140 000,00
6574	SOCIAL	RESTOS DU COEUR		400,00
6574	SOCIAL	SECOURS CATHOLIQUE		300,00
6574	SOCIAL	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		300,00
6574	SOCIAL	SOS FEMMES VENDEE		500,00
6574	SPORT	ABEILLE FONTENAISIENNE		1 240,00
6574	SPORT	AFAE les cavaliers de l'étrier		1 400,00
6574	SPORT	ALESA BEL AIR LYCEE BEL AIR		580,00
6574	SPORT	BASKET CLUB FONTENAISIEN		6 000,00
6574	SPORT	SAVATE BOXE FRANCAISE FONTENAY		900,00
6574	SPORT	CANOE KAYAK FONTENAY		1 180,00
6574	SPORT	CAPAF ASSOCIATION		300,00
6574	SPORT	CERCLE ESCRIME FONTENAY		320,00
6574	SPORT	CLUB NAUTIQUE FONTENAISIEN		3 000,00
6574	SPORT	COURS TOUJOURS 85		250,00
6574	SPORT	DOM-TOM		650,00
6574	SPORT	ÉCURIE DU MARAIS		250,00
6574	SPORT	FONTENAY BADMINTON CLUB - FOBAC		800,00
6574	SPORT	FONTENAY HANDISPORT		250,00
6574	SPORT	FONTENAY LUCON - RUGBY SUD VENDEE		12 000,00
6574	SPORT	HAND BALL CLUB FONTENAISIEN		3 500,00
6574	SPORT	JACK' SUNS ULTIMATE CLUB		1 250,00
6574	SPORT	JUDO KENDO CLUB FONTENAISIEN		21 115,00
6574	SPORT	FONTENAY KARATE SHOTOKAN CLUB		11 370,00
6574	SPORT	LA FONTENAISIENNE		3 440,00
6574	SPORT	LA LICORNE (RABELAIS)		290,00
6574	SPORT	LES FEUX FOLLETS ASSOCIATION		1 200,00
6574	SPORT	SPORTIVE L' AIGLONNE COLLÈGE VIÈTE		220,00
6574	SPORT	LES BLUETS ASSOCIATION COLLÈGE ST JOSEPH		480,00
6574	SPORT	MOTO CLUB FONTENAISIEN		250,00
6574	SPORT	PETANQUE FONTENAY VENDEE		2 100,00
6574	SPORT	PIERRE BLANCHE		720,00
6574	SPORT	SALAM		1 200,00
6574	SPORT	SPORT ATHLETIQUE FONTENAISIEN		8 740,00
6574	SPORT	SOCIETE DE TIR FONTENAISIEN		700,00
6574	SPORT	SVF SECTION BMX		2 000,00
6574	SPORT	SVF SECTION CYCLOTOURISTE		600,00
6574	SPORT	SVF SECTION ROUTE		340,00
6574	SPORT	SVF SECTION VTT		1 200,00
6574	SPORT	SPORT FRANCE COLLEGE TIRAQUEAU		520,00

Article (1)	SERVICE	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant et nature subvention	
			sur projets	fonctionnement
6574	SPORT	TENNIS CLUB FONTENAISIEN		2 500,00
6574	SPORT	TENNIS DE TABLE CLUB FONTENAISIEN		1 300,00
6574	SPORT	TERPSICHORE		4 000,00
6574	SPORT	TIR A L'ARC FONTENAISIEN		630,00
6574	SPORT	FONTENAY TRIATHLON CLUB		1 500,00
6574	SPORT	TWIRLING CLUB FONTENAISIEN		1 000,00
6574	SPORT	VENDEE FONTENAY FOOT		40 200,00
6574	SPORT	VOLLEY BALL CLUB FONTENAISIEN		600,00
6574	VIE ASSOCIATIVE	OUTIL EN MAIN du Pays de Fontenay-le-Comte		700,00
6574	SOCIAL	RESERVE CONTRAT DE VILLE		10 000,00
6574		RESERVE GENERALE		126 000,00
		TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		614 000,00

2022-01-09 Exercice 2022 - Associations - Conventions d'objectifs et de moyens 2022 et avenants relatifs aux aides directes et indirectes – Approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir pour l'année 2022, entre la Ville et les associations suivantes :
 - Basket Basket Club Fontenaisien (BCF)
 - Fontenay Luçon Rugby Sud Vendée (FLRSV)
 - Fontenay Karaté Shotokan (FKS)
 - Handball Club Fontenaisien (HBCF)
 - Judo Kendo Club Fontenaisien (JKCF)
 - Sport Athlétique Fontenaisien (SAF)
 - Terpsichore
 - Vendée Fontenay Foot (VFF)
 - Comité des Fêtes de Biennale
 - Epicerie Solidaire ;
- **APPROUVE** les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens à intervenir pour l'année 2022 avec les associations suivantes :
 - Les Restos du Cœur
 - ODDAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir avec les associations dénommées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2022-01-10 Exercice 2022 - Ecole privée sous contrat d'association - Convention d'accompagnement à la restauration et de participation socio-éducative – Approbation

M. Sébastien VERDON, Mme Sophie DABIN et Mme Claire LAUVRIÈRE, intéressés à l'affaire mise en délibéré, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation financière relative aux dépenses de fonctionnement pour la restauration scolaire au montant unitaire de 0,95 € par repas pour les rationnaires fontenaisiens pour l'année n-1 ; -**APPROUVE** la prise en charge des tarifs sociaux de ses rationnaires fontenaisiens, pour l'année n-1, suivant les quotients familiaux appliqués aux autres écoles de la Ville dont les repas sont fournis par la cuisine centrale ; -**APPROUVE** le versement d'une subvention à l'OGEC, désignée sous l'appellation dotation socio-éducative selon les forfaits accordés pour les écoles publiques à savoir, 10,5 € par élève en maternelle et 21 € par élève en élémentaire, s'appliquant pour chaque élève fontenaisien présent le jour de la rentrée

scolaire 2021-2022 ; -**APPROUVE** la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement pour un montant de 32 999 €, dont le règlement s'effectuera en un seul versement à intervenir à compter du 15 février 2022 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OGEC Sainte Trinité et tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire

Ludovic HOCBON

Affiché du :
au